

Département  
Haute-Loire

**EXTRAIT**  
**du Registre des Délibérations du Comité Syndical**  
**de l'EPAGE Loire Lignon**

Séance du 17 Février 2023

Date d'envoi de la convocation : 10 Février 2023

Conseillers en exercice : 33

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :

Présents ou représentés : 18

**Délibération n°: 202302-07**

Pouvoirs : 2

Excusés : 12

Objet : Recrutement d'un stagiaire sur la mise en place d'un plan de gestion d'une zone humide et la réalisation d'inventaires naturalistes

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 17 février 2023 à 17H30, Salle du Conseil Municipal en Mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

**Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay** : BRINGER Jean-Paul – PALHIÈRE Jean-Louis – BEAUMEL Jean-Paul – BAY Jérôme - FILERE Michel – VALANTIN Christelle  
**Communauté de Communes Loire Semène** : ARNAUD Sébastien – BOMPIUS Yves  
**Communauté de Communes du Pays de Montfaucon** : SOUVIGNET Bernard – DURIEUX Pierre  
**Communauté de Communes du Haut-Lignon** : / **Communauté de Communes des Sucs** : DEFOUR André  
**Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal** : DELABRE Philippe – CHORLIET Christian  
**Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron** : MONTAGNON Jean-Philippe  
**Communauté de communes Cayres Pradelles** : CATHONNET Philippe  
**Communauté de communes Montagne d'Ardèche** : VALETTE Charles  
**Communauté de Communes des Monts du Pilat** : / **Communauté de communes Ambert Livarfois Forez** : / **Loire Forez Agglomération** : / **Communauté de communes Val'Eyrieux** : /

Avaient donné pouvoir :

**Communauté de communes du Haut Lignon** : BROUSSARD Olivier (pouvoir donné à SOUVIGNET Bernard)

**Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron** : MONCHER Jean Pierre (pouvoir donné à MONTAGNON Jean Philippe)

Secrétaire de séance : VALANTIN Christelle

➤ **Cadre : Site Natura 2000 Haute-Vallée du Lignon**

Monsieur le Président rappelle que le document d'objectifs (Docob) du site Natura 2000 Haute Vallée du Lignon a été approuvé par arrêté préfectoral le 31 juillet 2012 et que le SICALA, devenu EPAGE Loire-Lignon en 2020, avait été désigné en 2012 comme structure porteuse de la mise en œuvre, puis à nouveau désigné tous les 3 ans. La dernière désignation date du 19 novembre 2021 lors du comité de pilotage.

L'animation du site est conduite dans le cadre d'un arrêté d'attribution d'aide du PDR Auvergne (arrêté n°2022-43), qui couvre la période du 12 juillet 2022 au 31 décembre 2023.

Dans le cadre de la fiche S8 et G8 du Docob « Réalisation d'inventaires complémentaires sur d'autres groupes taxonomiques », « Restaurer et maintenir les zones humides » et les objectifs : améliorer les connaissances naturalistes du site et de sa périphérie, principalement sur la qualité et la biodiversité des zones humides et maintenir ou restaurer les rôles écologiques des zones humides du site, il est prévu d'embaucher un stagiaire pour réaliser un suivi (inventaires naturalistes) de la zone humide « des Chiers » sur la commune de Fay-sur-Lignon, restaurée dans le cadre du Contrat Territorial Lignon du Velay (CTLV) et de mettre en place un plan de gestion de tout le complexe « ancien plan d'eau et zone humide » se trouvant en site Natura 2000.

Cette action s'inscrit dans la continuité du projet du « Lignon retrouvé » et des travaux menés dans le cadre du CTLV.

Le poste sera basé à l'antenne de Tence.

Le démarrage du stage est prévu en mars-avril 2023 pour une durée de 4 à 6 mois.

Une gratification mensuelle sera attribuée au stagiaire, financée à 37 % par l'État et 63 % par le FEADER.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

**Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :**

- **APPROUVE le recrutement d'un stagiaire pour la mission définie ci-avant ;**
- **AUTORISE le Président de l'EPAGE Loire-Lignon à signer la convention de stage correspondante ;**
- **DIT que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront prévus en section de fonctionnement du budget primitif 2023 de l'EPAGE Loire-Lignon – Article 6218.**

Fait le 17 Février 2023 à Brives Charensac,  
Tous les membres présents ont signé au registre.

La Secrétaire de séance

Christelle VALANTIN



Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,

Jean-Paul BRINGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État